



Dafflon Hubert

Politique de stationnement, mobilité douce et transports publics : quelles stratégies sont pratiquées par les moyens et les grands générateurs de trafic de l'Etat de Fribourg ?

Cosignataires : -

Date de dépôt :

03.04.17

DAEC

Dépôt

L'Etat de Fribourg se doit d'être exemplaire quant à la politique des transports adoptée tant par ses collaborateurs/trices que par ses clients et ses visiteurs. Tout doit être mis en place afin que la mobilité douce et les transports publics soient favorisés pour se rendre auprès de l'infrastructure publique. Le réseau routier étant souvent saturé, il est indispensable de prendre toutes les mesures visant à inciter les concernés à prendre les moyens de transport alternatifs à la mobilité individuelle.

1. Est-ce que l'Etat de Fribourg dispose d'un inventaire et d'une vision globale des stratégies de politique des transports pratiquées auprès des moyens et grands générateurs de trafic étatique ?
2. Si ce n'est pas le cas, est-ce que l'Etat de Fribourg entend mettre en œuvre un tel inventaire à la base d'une politique des transports incitative ?
3. Est-ce que les places de stationnement des grands générateurs tels que les hôpitaux, les écoles, les musées et les administrations cantonales sont toutes payantes pour les collaborateurs et les visiteurs ?
4. Est-ce que des plans de déplacements sont mis en place afin de faciliter le covoiturage des collaborateurs/trices ?
5. Est-ce que les grands services de l'Etat pratiquent une politique des transports volontariste et exemplaire en faveur de la mobilité douce et des transports publics ?
6. Est-ce que le télétravail est soutenu en tant que mesure permettant de diminuer les atteintes environnementales des transports ?

—